

## Demande de permission de stationnement :

Pose de benne, échafaudage, clôture de chantier...

A adresser par mail à: [domainepublic@colmar.fr](mailto:domainepublic@colmar.fr) ou par voie postale à :

Service de Gestion du domaine public – place de la Mairie - BP 50528 –  
68021 COLMAR Cedex

Demande initiale

Demande de prolongation (joindre arrêté initial)

### 1°) Règles :

- Pour être traitée, toute demande doit être parvenue au service **au plus tard 10 jours ouvrés\*** avant la date d'intervention souhaitée. Toute demande ne respectant pas le délai minimum d'instruction, ou incomplète ne sera pas traitée.

**(\*) du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés**

- La permission de stationnement donne lieu à redevance (arrêté n°01063/2025 du 08/12/2025 pour réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement pour 2026)

- **1,95 €/ m<sup>2</sup>** pour une surface jusqu'à 100 m<sup>2</sup>
- **1,40 €/ m<sup>2</sup>** pour une surface comprise entre 100 et 500 m<sup>2</sup>
- **0,80 €/ m<sup>2</sup>** pour une surface supérieure à 500 m<sup>2</sup>
- **2€** par jour pour un emplacement de stationnement matérialisé au sol (hors zone payante)
- **3 €** par jour pour un emplacement de stationnement en zone verte
- **6 €** par jour pour un emplacement de stationnement en zone orange
- **20 €** par jour (**du lundi au samedi**) pour le **stationnement en zone piétonne** d'un véhicule et de **40€** par jour pour un camion ou un véhicule avec remorque (**strictement nécessaire à l'exécution des travaux**) au droit de l'emprise du chantier.
- Une majoration à hauteur de 300 % est due pour toute occupation sans autorisation (*y compris arrêté échu et non prolongé avant son terme*) et/ou occupation non déclarée.
- Pénalité pour défaut d'autorisation et non-respect des prescriptions de l'arrêté (forfait) : **300 € et 500€** à compter de la 3<sup>ème</sup> infraction. C'est l'entreprise constatée en défaut qui supportera la pénalité.
- Toute semaine entamée est due

- Toute intervention impactant l'aspect extérieur (ravalement de façade, réfection de toiture...), même à l'identique, ou intérieur (mur porteur, élément de poutre historique...), est soumis à l'autorisation préalable du service application du droit des sols. Sans avis favorable de leur part, aucune demande de permission de stationnement ne pourra être traitée.

- La mise en place de panneau d'interdiction de stationner réglementaire, avec apposition de l'arrêté est obligatoire. Sa mise en place doit être réalisée par le pétitionnaire, au plus tard 48h avant la date de début d'intervention souhaitée.

### 2°) Identification du demandeur : (*payeur de la redevance*)

Particulier

Entreprise

Nom - Prénom / Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Port. : \_\_\_\_\_ N° d'urgence en cas de problème : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

### 3°) Identification de l'entreprise réalisant les travaux :

Particulier

Entreprise

Nom - Prénom / Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Port. : \_\_\_\_\_ N° d'urgence en cas de problème : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

4°) **Nature des travaux (joindre le numéro de permis de construire ou demande préalable):** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5°) **Date d'intervention:** du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

6°) **Type d'occupation et emprise au sol :**

<b>échafaudage:</b> longueur (en m): _____ largeur (en m): _____	Emprise sur : <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> chaussée	<b>clôture de chantier:</b> longueur (en m): _____ largeur (en m): _____	Emprise sur : <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> chaussée
<b>benne:</b> longueur (en m): _____ largeur (en m): _____	Emprise sur : <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> chaussée	<b>nacelle:</b> longueur (en m): _____ largeur (en m): _____	Emprise sur : <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> chaussée
<b>grue:</b> longueur (en m): _____ largeur (en m): _____	Emprise sur : <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> chaussée	<b>camiongrue:</b> longueur (en m): _____ largeur (en m): _____	Emprise sur : <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> chaussée

**Stationnement de véhicule(s) 1 emplacement mesure 5m de long et 2.5m de large :** nombre : \_\_\_\_\_

Pour une occupation hebdomadaire et plus, cocher

- Du lundi au vendredi** (durant la période de la permission)  
 **Du lundi au samedi** (durant la période de la permission)

7°) **Adresse des travaux (joindre un plan):** N°: \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

8°) **Restriction de circulation :** **MERCI DE COMPLETER ET JOINDRE A VOTRE DEMANDE LE FORMULAIRE :**  
**Arrêté de circulation**

Date de la demande

Signature

Cachet de l'entreprise

**NOTE D'INFORMATION**

- Les données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 Pl. de la Mairie, 68000 Colmar - domainepublic@colmar.fr - 03 69 99 56 28) pour la gestion des demandes d'autorisation de voirie. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
- A défaut de fournir les informations obligatoires, la demande ne pourra être satisfaita. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : le service gestion du domaine public, le service comptabilité et le service gestion comptable de la trésorerie municipale. Les données seront conservées pendant un an.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.
- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le DPO de la ville de Colmar au 1 place de la Mairie, COLMAR 68000 ou par mail à l'adresse suivante : [dpo@colmar.fr](mailto:dpo@colmar.fr)
- Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.
- Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.